

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 52-616 portant modification au tableau A annexé au décret. du 22 août 1928 déterminant. le statut de la Magistrature d'Outre-Mer (Côte Française des Somalis).

n° 52-616

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 mai 1952

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro  
1 juillet 1952

### VISAS

**Vu** le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la Magistrature d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié ; Après l'avis de l'Assemblée de l'Union française

Le Conseil des Ministres entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La section II, n° XIII (Côte Française des Somalis) du tableau A annexé au décret du 22 août 1928 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

#### Art. 2

— Le Président du Conseil des Ministres, Ministre des Finances et des Affaires économiques, le Ministre de la France d'Outre-Mer, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et le Secrétaire d'État au Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution; du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**VINCENT AURIOL.** Par le Président de la République : **Le Président du Conseil des Ministres. Ministre des Finances et des Affaires économiques, Antoine PINAY. Le Ministre de la France d'Outre-Mer. Pierre PFLIMLIN. Le Garde des Sceaux. Ministre de la Justice. Léon MARTINAU-DEPLAT. Le Secrétaire d'État au Budget. Jean MOREAU.**